Image not found or type unknown

Les Congés payées sont il perdu ou non

Par **looping18600**, le **13/10/2015** à **10:02**

Bonjour voila ma question actuellement en arrêt maladie je vient d'être opéré du genou je doit partir en retraite le 31/12/2015 vu le travail que je fait je ne reprendrai surement pas le travail je vait rester en arrêt jusqu'à mon départ en retraite mon employeur doit 'il me payer les congés non prises il me reste les congés 2015 plus ce gagné pour 2016 merci de votre reponse

Par **moisse**, le **13/10/2015** à **11:46**

Bonjour,
Les Cp non pris pour cause de maladie sont simplement reportés.
Ici il feront l'objet d'une indemnité compensatrice au moment du départ en retraite.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés